

Mercredi 14 février 1968.

Contributions de la Confédération
en faveur des victimes du conflit
au Vietnam.

Département politique. Proposition du 9 février 1968 (annexe).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du
13 février 1968 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le département
des finances et des douanes, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Un montant de 920'000 francs est libéré en faveur des victimes du conflit au Vietnam. Cette somme est à prélever sur le crédit de 43 millions de francs mise à disposition du Conseil fédéral par arrêté fédéral du 30 novembre 1966 pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale pendant la période 1967/1969.
2. Le département politique affectera ce montant aux actions de secours et à l'aide médicale entreprise au Vietnam, tant en faveur de la partie Nord que de la partie Sud.
3. Le département politique informera le département des finances et des douanes de toute décision concernant la répartition dudit montant de 920'000 francs.

Extrait du procès-verbal au département politique (20 exemplaires), pour exécution; au département des finances et des douanes (8 exemplaires), pour information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

Sauvant

o.222.V.N. - FD/an

Berne, le 9 février 1968

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lContributions de la Confédération
en faveur des victimes du conflit
au Vietnam

Le crédit de programme de 43 millions mis à la disposition du Conseil fédéral par arrêté fédéral du 30 novembre 1966 pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale pendant la période 1967/1969 prévoit une somme de 2 millions de francs pour des actions de secours en faveur des victimes du conflit au Vietnam du Sud et au Vietnam du Nord.

A ce jour, ce crédit a été employé de la façon suivante :

Montant à disposition		2.000.000.--
- Contribution à la Croix-Rouge suisse (CRS) pour le Vietnam du Nord (ACF du 27.12.1966)	250.000.-	
- Don à la CRS pour l'entretien d'une équipe médicale suisse à Kontum au Vietnam du Sud (ACF du 3.3.1967)	450.000.-	
- Don à la CRS pour le programme de la Ligue en faveur de la population sud-vietnamienne (ACF du 3.3.1967)	50.000.-	
- Don à la CRS pour l'envoi de matériel médical à la Croix-Rouge nord-vietnamienne (ACF du 25.9.1967)	250.000.-	
- Don à la CRS pour l'envoi d'une équipe médicale au pavillon de pédiatrie de l'hôpital de Da Nang (ACF du 5.10.1967)	80.000.-	1.080.000.--
Solde encore disponible		<u>920.000.--</u>

- 2 -

Le conflit au Vietnam s'est développé ces dernières semaines avec une telle intensité qu'il a apporté et continue d'apporter d'innombrables souffrances à la population sud-vietnamienne. Des besoins de secours nouveaux en sont nés et il importe maintenant de parer au plus pressé en allégeant tant soit peu le sort de cette population. Dans le chaos qui règne présentement au Vietnam du Sud, il est difficile d'entreprendre dès aujourd'hui des actions précises de secours, car il faudra attendre quelques jours encore pour être à même de dresser un inventaire plus précis des besoins réels que nécessitent les personnes victimes du conflit. Cependant, nous pouvons dès maintenant être conscients du fait qu'en raison de l'accroissement de ces besoins, la Confédération se devra d'augmenter son aide afin de concrétiser sa politique de solidarité.

D'ailleurs, certains appels à l'aide urgente viennent déjà d'être adressés au Département. C'est ainsi que le Conseiller de l'Ambassade de la République du Vietnam à Berne a apporté personnellement au Département, le 8 février 1968, une note par laquelle son Gouvernement prie le Département politique de transmettre au Conseil fédéral "l'appel pressant du Gouvernement de la République du Vietnam en vue de venir au secours des victimes des récents combats consécutifs à l'attaque communiste perpétrée contre la capitale et une vingtaine de centres urbains au Sud-Vietnam".

La note vietnamienne poursuit dans les termes suivants :

"Les conditions dans lesquelles se sont déroulés les combats ont fait qu'un grand nombre de victimes civiles est à déplorer, le nombre de réfugiés augmentant d'heure en heure : rien que dans la région de Saïgon, ce nombre s'élève déjà à

- 3 -

cent mille, le recensement en provinces demeurant encore très incomplet et devant donner au minimum un demi-million de personnes privées de logement, de nourriture et de médicaments.

En outre, les épidémies menacent gravement les agglomérations urbaines et, en particulier, la capitale.

Au nom de l'esprit de solidarité humaine, le Gouvernement de la République du Vietnam en appelle à la générosité de cœur de la Confédération Helvétique afin que des secours en médicaments - en particulier et de première urgence des vaccins anticholériques, antityphoïdiques et antipesteux - vivres et vêtements puissent être accordés à la population victime."

En plus de cette demande, une autre est parvenue au Département par l'entremise du Consulat général de Suisse à Saïgon. Ce dernier a en effet été approché par le Chef de la Représentation de l'UNICEF dans la capitale sud-vietnamienne qui lui a demandé si la Confédération pourrait envoyer du lait en poudre au Vietnam.

Dès réception de ces requêtes, le Département politique a pris contact avec la Croix-Rouge suisse pour établir quelles étaient ses intentions au sujet du Vietnam. La CRS a eu elle-même la visite de l'Ambassadeur du Vietnam du Sud qui lui a fait part de la situation et des besoins en secours urgents. Cette institution étudie les mesures à prendre. Elle envisage l'ouverture d'une collecte publique et l'envoi de vaccins, éventuellement aussi de médicaments.

D'autre part, le Département s'est adressé à la Division de l'agriculture pour déterminer quelle quantité de lait en poudre pourrait être expédiée sur place dans les plus brefs délais.

./.

- 4 -

Donc des actions de secours sont à l'étude et seront concrétisées très prochainement, aussitôt que les modalités d'exécution auront pu être fixées et que certaines garanties auront été données quant à l'affectation définitive des dons qui pourraient être octroyés. C'est la raison pour laquelle le Département n'est pas encore en mesure de présenter au Conseil fédéral un plan d'action précis. Cependant, devant l'ampleur des désastres causés par la récente intensification des hostilités au Vietnam du Sud et les conséquences qui en sont résultées pour la population, le Département estime que la Confédération devra accroître son aide. Elle devra en tout cas continuer son soutien à la CRS pour lui permettre de maintenir les deux équipes médicales suisses qui oeuvrent au Vietnam du Sud. L'équipe de Da Nang n'a pas été affectée par les derniers événements, mais celle de Kontum a dû quitter l'hôpital pour se réfugier d'abord à Nha Trang puis à Saïgon où elle va tenter de poursuivre son activité en faveur des populations réfugiées dans la capitale. Il est quasi certain que la Confédération sera très prochainement appelée à renouveler son soutien en faveur de cette équipe qui pourra même avoir besoin d'un apport supplémentaire si son effectif devait être renforcé. D'ores et déjà, il conviendrait de prévoir à cette fin un demi-million de francs.

D'autre part, si la Confédération accroît son aide au Vietnam du Sud, elle devra, pour maintenir un certain équilibre, envisager prochainement aussi un nouveau geste à l'égard du Nord-Vietnam. Une telle action, de l'ordre de 250.000 francs, est prévisible à court terme. Elle pourrait éventuellement coïncider avec la visite que notre Ambassadeur à Pékin va rendre bientôt au Gouvernement de Hanoï.

Ainsi 750.000 francs devraient être libérés pour les deux actions précitées. Il resterait fr. 170.000.- (fr. 920.000.- - fr. 750.000.-) au compte de la rubrique Vietnam dans le cadre

- 5 -

du crédit de 43 millions de francs. Une partie de ces 170.000.- francs (éventuellement 70'000.- francs) pourrait être utilisée aux fins d'une contribution à la CRS pour que cette institution soit à même d'envoyer des vaccins ou des médicaments au Vietnam du Sud. Un solde de 100.000.- francs serait encore à disposition pour le Vietnam jusqu'à fin 1969. Cette somme sera certainement insuffisante pour couvrir les besoins au Vietnam jusqu'à la fin de la période triennale couverte par le crédit de 43 millions. Aussi faudra-t-il songer très vite à recourir à la réserve, si ce n'est pas en 1968, du moins en 1969. On peut ainsi dès maintenant considérer que le montant budgétisé de 2 millions pour le Vietnam se révélera insuffisant pour couvrir les besoins jusqu'à fin 1969.

Les réflexions qui précèdent amènent le Département politique à demander au Conseil fédéral de libérer maintenant le montant de 920.000.- francs disponible à la rubrique Vietnam dans le cadre du crédit précité de 43 millions. On peut tenir pour assuré que cette somme sera employée pour aider tant le Vietnam du Nord que le Vietnam du Sud. Il serait en effet judicieux de pouvoir, dans le cas du Vietnam comme lors du conflit au Proche-Orient, libérer à l'avance le montant prévisible afin de ne pas être obligés de saisir le Conseil fédéral d'une proposition pour chaque action mise sur pied en faveur dudit pays. La procédure envisagée aurait l'avantage de permettre au Département d'agir rapidement lorsqu'une action de secours aurait été élaborée.

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

./.

p r o p o s e r :

1. Un montant de 920.000.- francs est libéré en faveur des victimes du conflit au Vietnam. Cette somme est à prélever sur le crédit de 43 millions de francs mis à disposition du Conseil fédéral par arrêté fédéral du 30 novembre 1966 pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale pendant la période 1967/1969.
2. Le Département politique affectera ce montant aux actions de secours et à l'aide médicale entreprise au Vietnam, tant en faveur de la partie Nord que de la partie Sud.
3. Le Département politique informera le Département des finances et des douanes de toute décision concernant la répartition dudit montant de 920.000 francs.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Pour rapport joint :

- au Département des finances et des douanes

Extrait du procès-verbal :

- au Département politique (20 exemplaires), pour exécution
- au Département des finances et des douanes, pour information.